

## Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration

23/10/2019 | 8 h 30 à 16 h 30 (heure de l'Atlantique – États-Unis et Canada)

### Participants

Douglas Jones; Haley Flaro; Lucien Sonier; Julie Marr; Tina Soucy; Hector Losier; James Stanley; Donna McNeill; Mike MacMullin; et Mel Norton.

**Excusé** : Gaëtan Guérette.

**Membres du personnel présents** : Sonia Lanteigne et Susan Layton.

**Membres du personnel présents pendant une partie de la réunion** : Perry Cheeks et Crispina Caballero.

### 1. Adoption de l'ordre du jour

**Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :**

*L'ordre du jour de la réunion du conseil d'administration du 23 octobre 2019 soit adopté tel qu'il a été présenté.*

### 2. Moment de sécurité

Les membres du conseil discutent de l'importance de conduire avec une prudence accrue dans les zones de construction routière.

### 3. Déclaration de conflits d'intérêts

Le président du conseil demande aux membres du conseil qui ont des conflits d'intérêts découlant de l'ordre du jour de la réunion, et le cas échéant, de déclarer ces conflits. Aucun conflit n'est déclaré.

### 4. Adoption de procès-verbaux

a. Procès-verbal de la réunion des 23 et 24 août 2019

**Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :**

*Le procès-verbal de la réunion du conseil des 23 et 24 août 2019 soit approuvé tel qu'il a été rédigé.*

b. Le procès-verbal de la téléconférence tenue le 12 septembre 2019

**Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :**

*Le procès-verbal de la réunion du conseil par téléconférence du 12 septembre 2019 soit approuvé tel qu'il a été rédigé.*

### 5. Séance à huis clos

Le conseil tient une séance à huis clos.

### 6. Présentation d'un intervenant : Fédération des travailleurs et des travailleuses du Nouveau-Brunswick

La Fédération des travailleurs et des travailleuses du Nouveau-Brunswick a fait une présentation au conseil de Travail sécuritaire NB, qui comprenait un certain nombre de recommandations visant à améliorer les prestations des travailleurs blessés et l'engagement des intervenants. Le conseil assurera le suivi au moyen d'une réponse écrite.

**Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :**

*La présentation de la Fédération des travailleurs et des travailleuses du Nouveau-Brunswick soit reçue et déposée.*

## Pause

### 7. État des mesures découlant des réunions précédentes du conseil

Le président et chef de la direction passe en revue l'état des mesures découlant des réunions précédentes du conseil. On mentionne que les documents pour les réunions du conseil sont diffusés avant les réunions, ce qui laisse plus de temps pour les examiner et cela ne pose aucun problème pour le moment. Le conseil envisage également de déplacer les réunions à différents endroits, pour une ou deux réunions en 2020.

**Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :**  
*L'état des mesures découlant de la réunion soit reçu et déposé.*

### 8. Résolutions en bloc

**Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :**  
*Les résolutions en bloc soient reçues et déposées.*

### 9. Rapport du président du conseil

Le président du conseil passe en revue le plan de travail 2019 du conseil et l'ébauche du plan de travail de 2020.

Le président du conseil donne une mise à jour sur une récente réunion concernant les modifications législatives avec le ministre, les cadres supérieurs du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, ainsi que ceux du Cabinet du procureur général. Il mentionne que cette réunion a été très positive et a permis d'orienter les modifications législatives qui seraient envisagées pour la session d'automne de l'Assemblée législative.

**Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :**  
*Le rapport du président du conseil soit reçu et déposé.*

### 10. Rapport du président et chef de la direction

#### a. Mise à jour sur les modifications législatives

Le président et chef de la direction passe en revue les propositions de modification de la *Loi sur les accidents du travail*, qui comprenaient l'ajout de l'obligation de prendre des mesures d'adaptation, des pénalités administratives et des modifications concernant l'aide médicale. Les modifications proposées dans le cadre de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail* comprennent l'ajout d'obligations particulières pour les superviseurs et la prolongation du délai de prescription pour les poursuites en cas de violation de la *Loi* de un à deux ans.

**Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :**  
*Les propositions de modifications législatives en vertu de la Loi sur les accidents du travail et de la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail soient approuvées, telles qu'elles ont été présentées.*

#### b. Mise à jour sur les projets

Le président et chef de la direction présente une mise à jour verbale sur le nombre de projets en cours et leur état d'avancement.

#### c. Mise à jour sur la fiche des résultats et le plan stratégique

Le président et chef de la direction passe en revue l'état d'avancement de la fiche des résultats à ce jour et mentionne que le nombre d'accidents mortels augmente, ce qui est inquiétant. Le nombre de réclamations pour des troubles psychologiques, y compris le syndrome de stress post-traumatique, augmente également.

- d. Commentaires sur la conférence de Travail sécuritaire NB  
Le président et chef de la direction examine les résultats des sondages réalisés par les participants à la conférence de cette année. Dans l'ensemble, les commentaires ont été très positifs.

**Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :**  
*Le rapport du président et chef de la direction, y compris les points 11b, c et d, soit reçu et déposé.*

## Dîner

### 11. Présentation d'un intervenant : New Brunswick Building Trades Union

Le New Brunswick Building Trades Union fait une présentation au conseil.

**Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :**  
*La présentation du New Brunswick Building Trades Union soit reçue et déposée.*

### 12. Politiques

- a. Politique 42-100 – Examen de décisions liées aux réclamations par le Bureau de résolution de problèmes.  
Compte tenu des modifications législatives apportées au projet de loi 27, pour l'examen interne de toutes les décisions de Travail sécuritaire NB avant que ces décisions puissent être portées en appel devant le Tribunal d'appel des accidents au travail, la Politique 42-100 n'est plus pertinente ni nécessaire.

**Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :**  
*la Politique 42-100 – Examen de décisions liées aux réclamations par le Bureau de résolution de problèmes, diffusion 2, soit annulée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.*

- b. Ensemble des activités économiques au Nouveau-Brunswick  
L'avocate générale a examiné les détails de l'indexation annuelle des prestations pour 2020.

**Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :**  
*L'ensemble des activités économiques au Nouveau-Brunswick pour l'indexation des prestations pour 2020 soit approuvé, tel qu'il a été présenté.*

### 13. Mise à jour sur les finances du troisième trimestre

Le principal agent financier présente une mise à jour sur les finances, en date du 30 septembre 2019, qui fait état d'un niveau de capitalisation de 99 %.

**Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :**  
*La mise à jour sur les finances du principal agent financier soit reçue et déposée.*

### 14. Mise à jour du Comité des finances et des placements

- a. Politique de capitalisation  
La recommandation de la direction a été de poursuivre l'option de politique de capitalisation plafonnée et l'actuaire-conseil a approuvé cette approche.

**Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :**  
*La recommandation du Comité des finances et des placements d'adopter la politique de capitalisation plafonnée, soit la Politique 37-100, Stratégie financière à long terme, diffusion 6 et d'annuler la diffusion 5, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019, soit approuvée.*

b. Budget de 2020

i. Budget du conseil pour 2020

Le budget de 2020 prévoyait une augmentation liée aux honoraires et aux services professionnels.

**Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :**

*La recommandation du Comité des finances et des placements concernant le budget du conseil pour 2020 soit approuvée, telle qu'elle a été présentée.*

ii. Budget administratif de 2020

Le budget administratif total augmente légèrement, passant de 71,7 millions de dollars en 2019 à 72,2 millions de dollars en 2020. Plus précisément, le budget de l'éducation et de la formation augmente d'environ 35 % et on investira dans 7 à 9 nouveaux postes. Le budget de dépenses en capital pour 2020 montre une diminution de 35 % par rapport à 2019. Le budget de trésorerie pour 2020 montre une diminution de 11 %. Le budget du Centre de rééducation professionnelle demeure essentiellement le même en 2020.

**Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :**

*La recommandation du Comité des finances et des placements concernant le budget administratif, le budget de dépenses en capital, le budget de trésorerie et le budget du Centre de rééducation professionnelle de Travail sécuritaire NB pour 2020 soit approuvée.*

c. Taux de cotisation 2020 en vertu de la *Loi sur les accidents du travail*

D'après la politique de capitalisation, les coûts des nouveaux accidents, les frais d'administration et la surcharge requise pour combler l'écart de niveau de capitalisation, la direction recommande un taux de cotisation moyen de 2,40 \$ pour l'année 2020.

Le conseil examine son désir d'étudier et d'envisager des améliorations aux prestations en 2020.

**Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :**

*La recommandation du Comité des finances et des placements de fixer le taux de cotisation moyen à 2,40 \$ pour l'année 2020, en vertu de la Loi sur les accidents du travail, soit approuvée.*

Deux objections à la motion susmentionnée sont enregistrées.

## Pause

### 15. Cancers présumés chez les pompiers – « Un résumé des résultats de recherche par le d<sup>r</sup> Paul Atkinson, médecin-chef de Travail sécuritaire NB »

Le D<sup>r</sup> Atkinson a passé en revue ses recherches sur le risque de cancer chez les pompiers, révélant que les questions de causalité ne sont pas faciles à résoudre. En fin de compte, la décision d'inclure des cancers présumés additionnels est une décision administrative ou politique.

**Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :**

*La présentation du D<sup>r</sup> Atkinson soit reçue et déposée.*

### 16. Formation sur les placements

Le trésorier de Travail sécuritaire NB donne au conseil un recyclage orienté vers les placements, qui comprend un aperçu de la structure de gouvernance, des politiques et directives, et de la structure du portefeuille.

**Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :**

*La séance de formation sur les placements par le trésorier de Travail sécuritaire NB soit reçue et déposée.*

**17. Politique 23-610 – Système d’incitation financière à la sécurité**

La Politique 23-610 – Système d’incitation financière à la sécurité a exigé une modification pour supprimer le renvoi à une augmentation de 10 % par rapport à l’objectif de capitalisation.

**Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :**

*La Politique 23-610 – Système d’incitation financière à la sécurité, diffusion 8, soit approuvée, et que la diffusion 7 soit annulée.*

**18. Affaires nouvelles**

**Ajournement**

Motion d’ajournement.